

Au sommaire

7 ACTES COURANTS - IMMOBILIER
Emprunt / Prêt. Défaut de mention ou caractère erroné du TEG : uniformisation jurisprudentielle des sanctions

Environnement. Suspension de l'édition des DPE des logements construits avant 1975 : reprise le 1^{er} novembre 2021

Vente. Précisions concernant la purge du droit de préemption du locataire en cas de vente

Copropriété. Bail d'un lot de copropriété et droit à la jouissance sur les parties communes attaché au lot

11 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ
Droits européen et de l'UE. Règlement *Successions* : interprétation des dispositions relatives à la compétence pour délivrer un CSE

13 ENTREPRISE
Fonds de commerce. Fonds de commerce sur le domaine public et clientèle propre : compétence du juge administratif

15 FAMILLE - PATRIMOINE
Filiation. Filiation par possession d'état : précisions relatives au contenu de l'acte de notoriété

16 RURAL
Aménagement foncier. Proposition de préemption de la SAFER, retrait du bien de la vente et conclusion d'une cession de gré à gré avec celle-ci

17 PROFESSION
Responsabilité notariale. Fausse déclaration pour obtenir l'exonération de plus-value : manquement du notaire à son devoir d'information

www.defrenois.fr

À LA Une

Ordonnance portant réforme des procédures collectives

L'ordonnance n° 2021-1193 du 15 septembre 2021, prise sur le fondement de la loi *PACTE*, transpose la directive européenne 2019/1023 du 20 juin 2019 dite « restructuration et insolvabilité ». Elle traduit, de plus, plusieurs mesures du plan d'action pour la sortie de crise annoncé par le gouvernement le 1^{er} juin 2021. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2021. Son décret d'application n° 2021-1218 est paru le 23 septembre 2021. > **LIRE P. 1**

Votre revue OFFERTE
sur tous vos écrans

KIOSQUE
Lextenso